DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502511-20260601-D_2026_051-DE

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 1er JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le 1er juin à 20h00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par voie électronique, individuellement le 26 mai 2026 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT-ET-UN en salle du Conseil Municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de Mme Anne-Laure DUVAL, Maire.

Présents : Mme DUVAL Anne-Laure, M COUMAILLEAU Pascal, Mme GUILBERT Maria, M PERAN Emmanuel, Mme BLOT Anne-Sophie, M VASNIER Alain, Mme SENAMAUD Corinne, M GENDRON Claude, M RAVAILLER Michel, Mme DANDIN Nathalie, Mme DUPONT Liliane, M PARAVISINI Bruno, Mme HERBEL-DUQUAY Marie-Christine, M AGOYER Rodolphe, Mme MINIER Céline, M FEVRIER Nicolas, Mme PERRIGAULT Stéphanie, Mme CUPIF Angélique (absente à la délibération 2026-043), M GUEGAN Sébastien, M ORAIN Damien, M DONVAL Florian, Mme QUENACH DE QUIVILLIC Amélie, formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt-sept,

Excusés : M FAYE Christian donne pouvoir à Mme DUVAL,
Mme LEBRETON Nadine donne pouvoir à M PÉRAN,
M MAUDET-CARRION Richard donne pouvoir à Mme GUILBERT,
Mme JOUAULT Claire donne pouvoir à M DONVAL,
Mme SANCEAU Fanja donne pouvoir à Mme QUENACH DE QUIVILLIC

Secrétaire de séance désigné par l'assemblée : M Péran

***

Délibération 2026-051 – Finances – Convention de mise en place du paiement par chèques vacances (ANCV)

La convention ANCV qui permet pour les usagers de régler le paiement du centre de loisirs a été résiliée par l'ANCV en 2024 en raison de l'inactivité du compte, c'est-à-dire par la non-utilisation de ce moyen de règlement sur une longue période.

Des paiements par chèques vacances ont été faits depuis et la signature d'une convention semble nécessaire afin de proposer de nouveau cette alternative.

CONSIDERANT l'exposé de Mme Blot, adjointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide de :
. APPROUVER les chèques ANCV comme mode de paiement de l'accueil de loisirs (ALSH) et des activités jeunesse (Maison des jeunes)
. AUTORISER la procédure dématérialisée pour établir une convention liant la commune de Saint-Aubin-d'Aubigné et l'ANCV afin d'inscrire les différents points d'accueil pour l'acceptation des chèques vacances et à signer les actes nécessaires à l'exécution de cette mesure
. AUTORISER Mme la Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Secrétaire de séance
M Emmanuel PERAN

La Maire
Mme Anne-Laure DUVAL